



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal**  
République Française

**Séance du 21 décembre 2023**  
**à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

**Date de la convocation**  
15/12/2023

**Date d'affichage**  
28/12/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

**Procuration :**

ANDRÉ Claude a donné procuration à FISCHER Lionel.  
ORLANDI Pascal a donné procuration à COSTE Josiane.  
RABERT Guylain a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.  
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.  
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.  
ADAM Carole a donné procuration à PILLOT Marion.  
PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à RANC Sylvie.

**Absents excusés :**

BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara.

**Secrétaire de séance :** Christine CUP est nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.1 demandes de subvention**  
**DELIBERATION N° 2023-12-88**

**OBJET :** *INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TOITURES DE LA CRECHE MUNICIPALE ET DE L'IMMEUBLE DE L'OUSTAU : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL 2024)*

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-42 et R.2334-22 à R.2334-35,

La municipalité s'est engagée à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments et les espaces publics, et à produire des énergies renouvelables locales.

La commune a donc prévu l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la crèche municipale et du bâtiment de l'Oustau afin de produire de l'énergie renouvelable.

L'objectif est d'autoconsommer l'énergie produite pour réduire les factures énergétiques de la crèche municipale, d'un bâtiment communal à usage polyvalent, et du poste de police municipale.

Ce projet d'aménagement est estimé à 78 300 € hors taxes.

Le gouvernement souhaite soutenir l'investissement des collectivités territoriales avec le dispositif de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

La transition énergétique et le développement des énergies renouvelables font partie des grandes priorités thématiques éligibles à ce fonds.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement pour produire de l'énergie renouvelable et réaliser des économies sur les factures d'électricité.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 11 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la crèche municipale et de l'immeuble de l'Oustau pour réduire les factures énergétiques des bâtiments communaux.

SOLLICITE la participation de l'Etat à travers la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

<b>COÛT DU PROJET HT</b>		<b>78 300 €</b>
Coût des travaux HT		78 300 €
TVA	20,00%	15 660 €
<b>Coût TTC</b>		<b>93 960 €</b>

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

<b>1 Autofinancement</b>	<b>25%</b>	<b>19 575 €</b>
--------------------------	------------	-----------------

<b>2 Subventions d'équipement</b>	<b>75%</b>	
Etat (DSIL 2024)	50% de la dépense subventionnable	39 150 €
Grand Avignon	25% de la dépense subventionnable	19 575 €
<b>Total (2)</b>		<b>58 725 €</b>

<b>Total (1+2)</b>	<b>100%</b>	<b>78 300 €</b>
--------------------	-------------	-----------------



PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,  
Serge MALEF




Le secrétaire de séance  
Christine CUP



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/12/2023 de la publication le 28/12/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.